

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut



2025 Plan général

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Yellowknife

Tour Centre Square, 5^e étage
5022, 49^e Rue
C. P. 8888
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : 867-873-4596
Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

Iqaluit

Édifice Qamutiik
630, chemin Queen Elizabeth, 2A
Iqaluit (Nunavut) X0A 3H0

Téléphone : 867-979-8500
Sans frais : 1-877-404-4407
Télécopieur : 867-979-8501
Télécopieur sans frais : 1-866-979-8501

LIGNE DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS 24 HEURES SUR 24

1-800-661-0792

wsc.nt.ca/fr

wsc.nu.ca/fr

Introduction

MESSAGE CONJOINT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNANCE ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA WSCC



Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan général 2025 de la WSCC. Vous trouverez nos objectifs fixés et nos initiatives prévues pour les douze prochains mois dans ce plan qui trace la voie à suivre pour faire progresser nos grandes priorités stratégiques : *réaliser des progrès en matière de sécurité, offrir des services de qualité et assurer la viabilité financière.*

La mission de la WSCC consiste à promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail tout en fournissant une assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs et des soins aux travailleurs blessés. Nous suivons de près nos progrès et nous en rendons compte chaque année afin de respecter notre engagement en matière de transparence. Le Plan général 2025 s'appuie sur les efforts déployés l'année dernière à l'appui du Plan stratégique 2023-2027, *Parcours vers la sécurité*, et introduit de nouvelles initiatives visant à atteindre nos cibles et objectifs stratégiques. Ancré dans l'apprentissage continu et l'adaptation à un environnement externe en évolution, il guide nos activités au quotidien et nous incite à respecter nos engagements.

Nous adaptant aux besoins uniques des industries et des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, nous poursuivrons en 2025 des initiatives visant à améliorer la sensibilisation et les pratiques en matière de sécurité au travail afin de réduire et, à terme, d'éliminer les blessures en milieu de travail dans les deux territoires. Nous nous activons à atteindre cet objectif grâce à des initiatives ciblées en matière de sécurité, mises en œuvre en collaboration avec les employeurs, et en veillant à l'application des règlements de sécurité. Nous redoublons d'efforts pour renforcer nos engagements avec les communautés, les partenariats et les organismes locaux afin de promouvoir la santé et la sécurité au travail, et de soutenir les initiatives stratégiques de la WSCC. Nous poursuivons le déploiement de nouvelles technologies pour rationaliser les activités de la WSCC et faciliter l'accès des employeurs et des travailleurs aux services et aux mesures de soutien. Le 1^{er} janvier 2025, nous introduisons deux valeurs distinctes du maximum annuel de rémunération assurable (MARA), soit l'une pour les Territoires du Nord-Ouest et la seconde pour le Nunavut. Ce changement reflète notre engagement continu à répondre aux besoins particuliers de chaque territoire que nous desservons.

Le Plan général 2025 a été préparé conformément au paragraphe 91(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du gouvernement du Nunavut et au Cadre de planification et de responsabilisation du gouvernement téninois, ainsi que l'exige l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest.

Nous entamons avec enthousiasme l'année à venir, au cours de laquelle nous perfectionnerons nos activités afin de tirer parti des réussites passées, de gérer les enjeux émergents et de mieux servir les intervenants.



Jenni Bruce
Présidente
Conseil de gouvernance



Rick Hunt
Président-directeur général
WSCC

À propos de la WSCC

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) est un organisme gouvernemental indépendant voué à l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines des Territoires du Nord-Ouest (TNO) ou du Nunavut.

La WSCC fournit des services à environ 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des TNO et du Nunavut. Chaque année, son personnel traite plus de 3 000 demandes d'indemnisation et mène plus d'un millier d'inspections pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La WSCC est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'un territoire ou d'une province.

Structure organisationnelle de la WSCC

Le Conseil de gouvernance, composé de sept personnes, supervise la WSCC et veille à la bonne conduite et à la gestion des activités, tout en assurant la crédibilité et la vitalité de l'organisme. Il délègue au président-directeur général la responsabilité de rendre compte du rendement organisationnel par rapport aux objectifs stratégiques établis.

La WSCC est scindée en cinq divisions, qui comprennent les unités suivantes :



L'équipe de direction de la WSCC comprend sept cadres supérieurs résidant au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest. Ceux-ci offrent un encadrement au personnel et supervisent les opérations des cinq divisions de la WSCC.

Font partie de cette équipe :

- le président-directeur général
- le vice-président, *Rendement et services intégrés*
- le vice-président, *Services financiers*
- la vice-présidente, *Droit et conformité*
- la vice-présidente, *WSCC – Territoires du Nord-Ouest*
- le vice-président, *WSCC – Nunavut*
- l'agente de gouvernance en chef et conseillère principale

Notre vision

Éliminer les maladies et les blessures professionnelles

Notre mission

Nous faisons la promotion de la santé et de la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés



Nos valeurs

Le respect – Nous faisons preuve d'attention, de compassion et d'honnêteté.

La mobilisation – Nous œuvrons avec les autres pour assurer une participation et une collaboration concrètes.

L'intégrité – Nous respectons nos engagements et agissons équitablement.

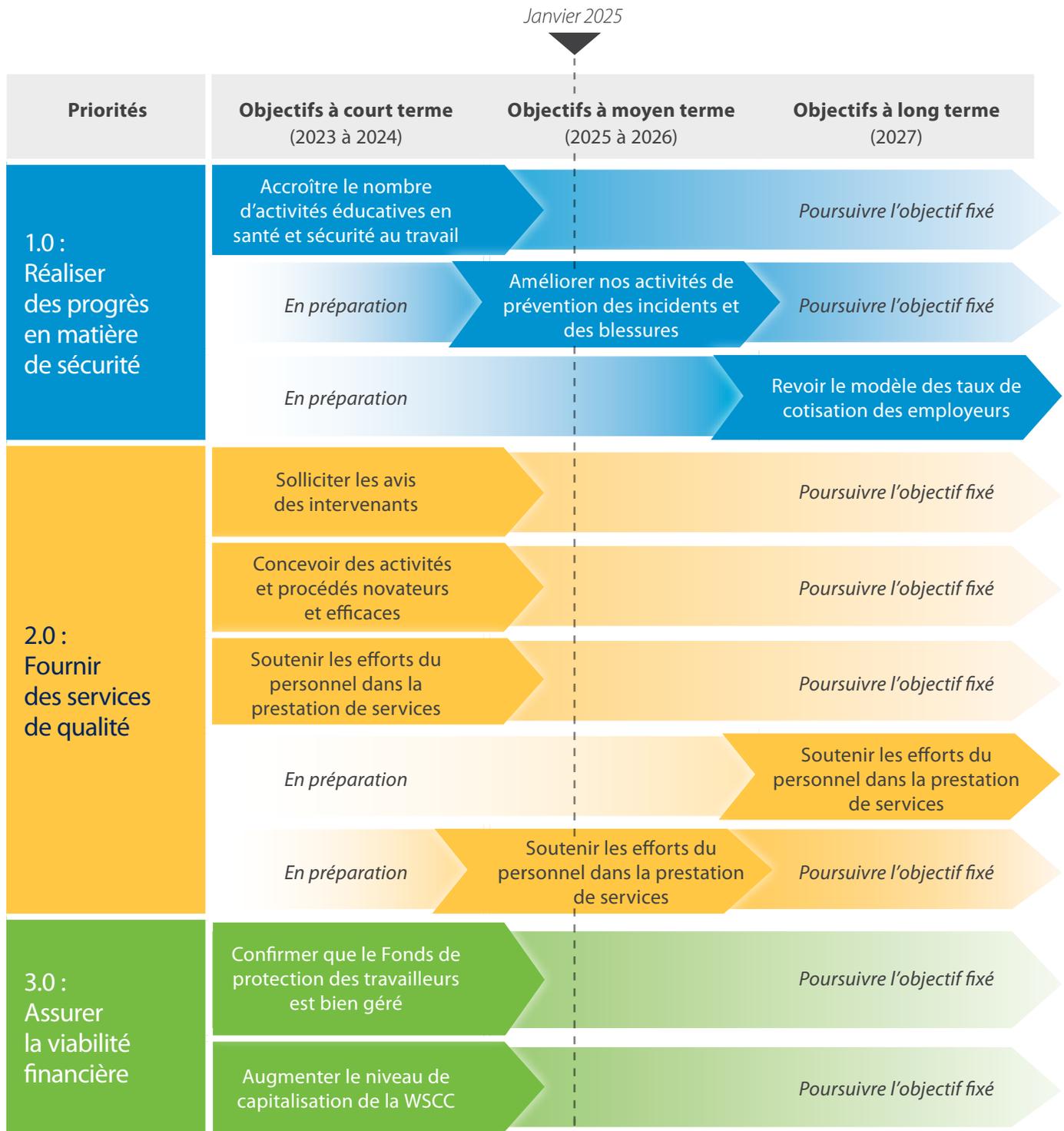
L'ouverture – Nous sommes accessibles et optons pour la clarté et la transparence.

La sécurisation culturelle – Nous reconnaissons et respectons la dignité culturelle, et enrichissons nos connaissances à cet égard.

L'excellence – Nous sommes efficaces et accordons la priorité au service.

L'intendance – Nous soutenons le Fonds de protection des travailleurs par la reddition de comptes et la responsabilité financière.

Plan stratégique 2023-2027 : où en sommes-nous?



Le Plan stratégique 2023-2027 de la WSCC se trouve sur notre site Web, au wsc.nt.ca/fr ou au wsc.nu.ca/fr.

Au cours des douze prochains mois,

le Plan général 2025 continuera de guider nos activités en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'appui de nos trois priorités stratégiques : *réaliser des progrès en matière de sécurité*, *fournir des services de qualité*, et *assurer la viabilité financière*.

Pour connaître les initiatives menées à bien, voir le rapport annuel correspondant de la WSCC ici : wscn.nt.ca/fr ou wscn.nu.ca/fr

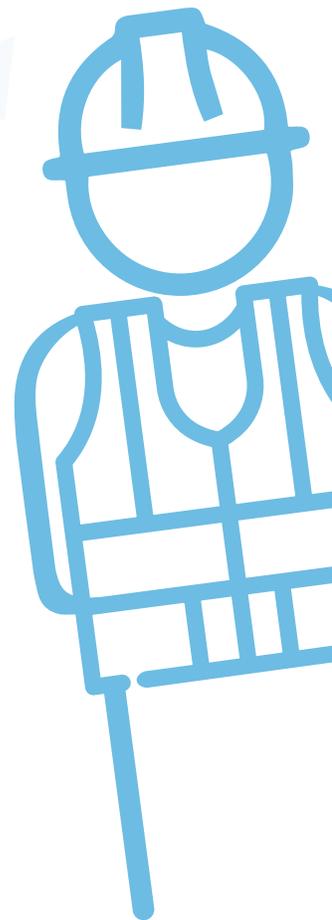


Priorité
stratégique 1.0 :

Réaliser des progrès en matière de sécurité

La réalisation de progrès en matière de sécurité est au cœur de notre vision, soit l'élimination des maladies et des blessures professionnelles. Cette priorité témoigne de l'engagement continu de la WSCC en faveur de milieux de travail sécuritaires par la sensibilisation à l'importance des droits et responsabilités en ce qui a trait à la sécurité, par la prévention en général et par la réduction du nombre d'accidents et d'incidents.

En 2025, nous continuons d'axer nos efforts sur l'accroissement du nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail, l'amélioration des activités de prévention des blessures et la mise en œuvre du programme Safe Workplace.



Indicateurs de rendement clés

MESURE DE RENDEMENT	CIBLE EN 2025
Fréquence des blessures entraînant un arrêt de travail (temps perdu)	1,74
Objectif 1.1 : Accroître le nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail	
1.1.1 Pourcentage de chantiers et milieux de travail prioritaires obtenant des ressources liées à la SST par l'intermédiaire des Services de prévention	60 % ¹
1.1.2 Pourcentage d'employeurs satisfaits des ressources et des renseignements fournis	75 %
Objectif 1.2 : Améliorer nos activités de prévention des incidents et des blessures	
1.2.1 Pourcentage de la masse salariale cotisable totale correspondant aux normes du programme Safe Workplace	52 % ²
1.2.2 Pourcentage d'employeurs admissibles correspondant aux normes du programme Safe Workplace	42 % ²
1.2.3 Nombre de politiques de SST élaborées conformément au plan détaillé de révision des politiques	Politiques approuvées en 2025
Objectif 1.3 : Revoir le modèle des taux de cotisation des employeurs	
1.3.1 État d'avancement du projet visant l'amélioration du modèle des taux de cotisation des employeurs	Sur la bonne voie

1. La cible fixée pour cet IRC est cumulative tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027.

2. La cible fixée pour cet IRC a été mise à jour afin de mieux refléter la situation de l'ensemble des employeurs. Par conséquent, les cibles publiées antérieurement ne sont plus exactes.

Définition

Programme Safe Workplace

Programme encourageant l'adoption d'une culture positive de la santé et de la sécurité au travail en incitant les employeurs à améliorer la façon dont ils gèrent la sécurité et lui accordent la priorité. Pour en savoir plus, consultez l'un de ces sites : wscn.nt.ca/fr ou wscn.nu.ca/fr

Objectif 1.1 : Améliorer nos activités de prévention des incidents et des blessures

INTENTION : Améliorer la compréhension des exigences liées à la SST en fournissant des renseignements et des ressources aux intervenants de la WSCC

RESPONSABILITÉ : Services de prévention

INITIATIVE	OBJECTIF POUR 2025
1.1.1 Poursuivre l'élaboration du Programme de financement de la SST	• Procéder au lancement le 15 juillet 2025

Définition

Intervenants

Travailleurs, employeurs et autres parties intéressées à l'égard des politiques et des programmes de la WSCC.



PHOTO : ADOBESTOCK

Objectif 1.2 : Améliorer nos activités de prévention des incidents et des blessures

INTENTION : Accroître le nombre d'employeurs ayant des programmes de SST en élaborant des politiques plus claires et en fournissant des conseils sur les procédures et les outils conçus pour réduire et prévenir les blessures et les incidents, ce qui favorise la création de milieux de travail plus sécuritaires

RESPONSABILITÉ : Équipe de la haute direction

INITIATIVE	OBJECTIF POUR 2025
1.2.1 Élaborer des politiques sur la SST, mener des recherches connexes et cerner les enjeux	• Faire approuver deux politiques sur la SST par le Conseil de gouvernance
1.2.2 Élaborer des procédures de prévention internes qui rendent opérationnelles les politiques nouvellement créées	• Créer ou mettre à jour cinq procédures
1.2.3 Organiser des séances d'information ciblées pour les grands employeurs et les associations afin de faire connaître le programme Safe Workplace	• Mener des consultations auprès de quatre grands employeurs

Objectif 1.3 : Revoir le modèle des taux de cotisation des employeurs

INTENTION : Passer en revue le modèle suivi pour établir les taux de cotisation des employeurs et dégager des approches qui pourraient mieux récompenser un excellent rendement en matière de sécurité et motiver les employeurs dont le rendement est moins satisfaisant

RESPONSABILITÉ : Services aux employeurs

INITIATIVE	OBJECTIF POUR 2025
1.3.1 Aider l'actuaire à élaborer un document de décision fondé sur les recommandations	• Faire examiner le document de décision par le Conseil de gouvernance

Priorité
stratégique 2.0 :

Fournir des services de qualité

La prestation de services de qualité intégrant nos valeurs est à la base de notre mission. Cette priorité stratégique vise à améliorer cette dimension de notre travail en renforçant les processus et en donnant au personnel de la WSCC les moyens de fournir des services accessibles, compréhensibles et efficaces en temps opportun.

En 2025, nous continuons d'axer nos efforts sur l'amélioration de la gestion des demandes d'indemnisation, la rationalisation de la prestation des services au moyen d'outils numériques et l'expansion des initiatives de sécurisation culturelle.



Indicateurs de rendement clés

MESURE DE RENDEMENT	CIBLE EN 2025
Taux de satisfaction des intervenants	80 %
Objectif 2.1 : Solliciter les avis des intervenants	
2.1.1 Pourcentage de consultations menées auprès d'intervenants où le cadre établi en la matière est appliqué	100 %
2.1.2 Pourcentage de consultations menées par la WSCC auprès du public qui atteignent les objectifs fixés en ce qui a trait aux taux de réponse	90 %
Objectif 2.2 : Concevoir des activités et procédés novateurs et efficaces	
2.2.1 Taux d'amélioration net (échelle de 5 points)*	2,8
2.2.2 Pourcentage de clients satisfaits à l'égard des services en ligne	80 %
Objectif 2.3 : Soutenir les efforts du personnel dans la prestation de services	
2.3.1 Taux d'avancement net*	80 %
2.3.2 Taux de maintien en poste*	Dépasser les taux du GTNO et du GN
Objectif 2.4 : Revoir les dispositions législatives appliquées par la WSCC	
2.4.1 État d'avancement du projet de révision des dispositions législatives	Sur la bonne voie
Objectif 2.5 : Améliorer la gestion des demandes d'indemnisation	
2.5.1 Coût moyen par demande d'indemnisation*	Baisse de 4 % par rapport à 2022
2.5.2 Nombre de plaintes pour défaut de réponse transmises par le bureau du conseiller ou de la conseillère des travailleurs*	Baisse de 33 % par rapport à 2022

*Définitions fournies à la page suivante.

Objectif 2.1 : Solliciter les avis des intervenants

INTENTION : Veiller à ce que les intervenants aient la possibilité de faire part de leur expérience et de leurs suggestions en élargissant le processus de consultation

RESPONSABILITÉ : Droit et conformité

INITIATIVE	OBJECTIF POUR 2025
2.1.1 Instaurer un cycle d'évaluation pour les programmes et les services de la WSCC	• Évaluer les programmes de la WSCC selon le calendrier d'examen
2.1.2 Intégrer la sécurisation culturelle au cadre orientant les consultations	• Poursuivre l'intégration appropriée des gouvernements et des organismes autochtones aux consultations de la WSCC

Définitions

Taux d'amélioration net

Taux indiquant la capacité de la WSCC à s'améliorer en permanence, mesurant plus particulièrement la qualité des ressources et services offerts ainsi que l'interaction avec les intervenants – les objectifs sont plus facilement atteints si les processus et systèmes internes sont efficaces.

Taux d'avancement net

Taux témoignant de la satisfaction, de la loyauté et de la réussite future des employés.

Taux de rétention

Pourcentage d'employés qui restent au sein de la WSCC pendant une certaine période.

Coût moyen par demande d'indemnisation

Le coût total moyen de chaque plainte déposée auprès de la WSCC au cours d'une période donnée.

Bureau du conseiller ou de la conseillère des travailleurs

Bureau indépendant qui aide les travailleurs à comprendre et à utiliser le système d'indemnisation.

Objectif 2.2 : Concevoir des activités et procédés novateurs et efficaces

INTENTION : Créer des processus définis qui ajoutent de la valeur au profit des intervenants en exploitant les technologies, données, solutions et outils conçus pour simplifier notre travail

RESPONSABILITÉ : Rendement et services intégrés

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
2.2.1 Améliorer l'expérience des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la planification et commencer la mise en œuvre de la phase 1 du modèle de soutien aux employeurs
2.2.2 Moderniser la gestion des documents et de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'approvisionnement et lancer le projet de système de gestion du contenu électronique
2.2.3 Améliorer l'efficacité opérationnelle des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'élaboration d'une feuille de route complète pour le cycle de vie du système financier de la WSCC
2.2.4 Renforcer les défenses en matière de cybersécurité pour protéger les données et les systèmes critiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de sécurité et procéder à l'analyse des lacunes des outils de sécurité
2.2.5 Enrichir et améliorer l'expérience en ligne des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire de nouveaux outils de production de rapports • Incorporer des mises à jour qui tiennent compte des commentaires reçus • Rationaliser la navigation et les services électroniques pour les employeurs
2.2.6 Mettre en œuvre le plan de refonte du site Web terminé ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le rendement actuel du site Web et déterminer les objectifs de refonte du site Web
2.2.7 Remplacer le système de gestion des traductions ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir un logiciel différent et veiller à son déploiement

1. Responsabilité : Droit et conformité

Objectif 2.3 : Soutenir les efforts du personnel dans la prestation de services

INTENTION : Veiller à la mise en place de stratégies robustes pour répondre à un marché du travail en constante évolution en soutenant et en mobilisant les employés de la WSCC, et en leur donnant les moyens de fournir d'excellents services à nos intervenants

RESPONSABILITÉ : Rendement et services intégrés

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
2.3.1 Moderniser les services des RH	• Automatiser les services de RH pour obtenir des gains d'efficacité à l'interne
2.3.2 Mettre en œuvre une stratégie de planification de l'effectif	• Passer en revue le programme d'apprentissage et de perfectionnement
2.3.3 Optimiser l'espace de travail des locaux	• Fournir des services de conception pour l'optimisation du 5e étage de l'édifice des TNO

Objectif 2.4 : Revoir les dispositions législatives appliquées par la WSCC

INTENTION : Mettre à jour les dispositions législatives appliquées par la WSCC

RESPONSABILITÉ : Droit et conformité

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
2.4.1 Concevoir des options pour la modernisation de la législation sur la SST en collaboration avec l'équipe responsable de la santé et de la sécurité au travail dans les mines	• Examiner les recherches et les consultations antérieures sur l'initiative visant l'imposition de contraventions lors d'infractions en matière de SST • Procéder à un examen préalable des lois sur la sécurité selon l'ordre de priorité du comité directeur en SST*

* Définition fournies à la page suivante.

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
2.4.2 Examiner le Règlement sur la santé et la sécurité au travail et le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'examen des dispositions réglementaires en matière de SST selon l'ordre de priorité des comités législatifs et veiller à l'harmonisation
2.4.3 Poursuivre le processus législatif établi pour les modifications au système de pensions en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des travailleurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la présentation de projets de loi aux assemblées législatives des TNO et du Nunavut • Lancer le plan de gestion du changement

Objectif 2.5 : Améliorer la gestion des demandes d'indemnisation

INTENTION : Gérer les demandes d'indemnisation de manière efficace et responsable en utilisant les processus, les outils et les systèmes appropriés, ce qui permet d'alléger la charge de travail du personnel tout en améliorant l'expérience des intervenants

RESPONSABILITÉ : Services des réclamations

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
2.5.1 Améliorer les communications relatives à la gestion des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> • Achever la normalisation des lettres utilisées pour le traitement des demandes d'indemnisation • Créer une à deux ressources substantielles sur le retour au travail à l'intention des employés
2.5.2 Évaluer la conception du rôle de la gestion des cas et la capacité optimale des gestionnaires de cas au Nunavut	<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'étude et commencer la mise en œuvre des recommandations
2.5.3 Élaborer un programme d'intégration et de formation pour les propriétaires de demandes d'indemnisation (ou référents)	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le nouveau système de gestion de l'apprentissage pour créer des modules d'apprentissage complets à l'intention des référents

Définition

Comité directeur en SST

Un comité établi au sein de la WSCC pour guider la révision de la législation en matière de sécurité.

Priorité
stratégique 3.0 :

Assurer la viabilité financière

L'existence d'un fonds de protection des travailleurs doté de ressources suffisantes garantit que les travailleurs blessés obtiennent les soins requis dans l'immédiat et plus tard. La WSCC doit maintenir des ressources suffisantes pour couvrir les coûts d'indemnisation des travailleurs blessés au moyen d'un système responsable sur le plan financier qui est équitable pour tous les employeurs.

En 2025, nous continuons d'axer nos efforts sur l'évaluation des stratégies d'investissement, l'optimisation des systèmes de traitement des paiements et le maintien d'une position de capitalisation équilibrée pour atteindre ou dépasser notre objectif de 2027.



Indicateurs de rendement clés

MESURE DE RENDEMENT	CIBLE EN 2025
Durée composée moyenne des réclamations	101,76
Objectif 3.1 : Confirmer que le Fonds de protection des travailleurs est bien géré	
3.1.1 Rendement de l'investissement	5,5 %
Objectif 3.2 : Augmenter le niveau de capitalisation de la WSCC	
3.2.1 Niveau de capitalisation accru	113 %

Définition

Niveau de capitalisation

Montant dont dispose la WSCC par rapport à ce qu'elle doit au 31 décembre de chaque année – il indique la capacité de la WSCC à respecter ses engagements financiers.



Objectif 3.1 : Confirmer que le Fonds de protection des travailleurs est bien géré

INTENTION : Évaluer si l’externalisation de la gestion des placements du Fonds de protection des travailleurs reste appropriée et estimer le rendement de l’investissement global de cette approche

RESPONSABILITÉ : Services financiers

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
3.1.1 Réévaluer le rythme de l’allocation mondiale de crédits privés et engager à nouveau des immobilisations, au besoin	• Déterminer si une augmentation ou une diminution des crédits fournis est nécessaire
3.1.2 S’appuyer sur le contrat renouvelé et mettre en œuvre une structure améliorée de présentation des investissements afin de répondre aux complexités supplémentaires découlant de l’augmentation des allocations d’actifs privés	• Améliorer l’échange d’information entre le chef sous-traitant des investissements et le dépositaire des placements

Définitions

Chef sous-traitant des investissements

Un tiers qui assure la surveillance des investissements.

Dépositaire des placements

Une institution financière spécialisée qui fournit d’importants services de protection des actifs, de tenue de livres et d’évaluation pour assurer la gestion efficace des fonds.

Objectif 3.2 : Augmenter le niveau de capitalisation de la WSCC

INTENTION : Atteindre un équilibre entre l'offre de services d'indemnisation de qualité aux travailleurs blessés et le maintien de taux de cotisation stables et abordables pour les employeurs

RESPONSABILITÉ : Services financiers

INITIATIVES	OBJECTIF POUR 2025
3.2.1 Assurer la transition vers un système de paiement sans papier et optimiser le cycle de paiement pour les demandeurs et les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le recours aux chèques en papier pour diminuer les coûts et les délais
3.2.2 Établir un portail de calcul des salaires pour gérer les demandes	<ul style="list-style-type: none"> • Centraliser les demandes pour accroître la transparence et améliorer l'efficacité



Budgets de fonctionnement et d'immobilisations

Budget de fonctionnement 2025

Pour l'exercice terminé le 31 décembre Résumé par division et siège social	Sommes réelles en 2023	Sommes prévues en 2024	Sommes prévues en 2025	Augmentation (diminution) pour 2025	Variation par rapport au budget en 2025
	\$	\$	\$	\$	%
WSCC – Nunavut	6 611 678	7 305 167	6 290 968	(1 014 199)	(13,9 %)
WSCC – Territoires du Nord-Ouest	9 550 330	10 796 851	10 711 014	(85 837)	(0,8 %)
Bureau de la présidence	1 017 825	1 014 922	1 243 518	228 595	22,5 %
Rendement et services intégrés	9 929 083	11 851 806	12 154 672	302 865	2,6 %
Services financiers	3 258 246	3 546 020	3 864 002	317 981	9,0 %
Droit et conformité	4 694 228	5 830 375	5 937 777	107 402	1,8 %
Siège social	1 791 975	1 178 802	2 880 593	1 701 792	144,4 %
Total partiel – Responsabilité attribuée à la présidence	36 853 364	41 523 944	43 082 544	1 558 599	3,8 %
Conseil de gouvernance	295 830	301 178	431 181	130 003	43,2 %
Tribunal d'appel	424 646	617 488	573 326	(44 163)	(7,2 %)
Bureau de la conseillère des travailleurs	340 006	548 777	563 273	14 496	2,6 %
Partenariats	761 154	890 496	800 000	(90 496)	(10,2 %)
Total partiel – Responsabilité liée aux lois et partenariats	1 821 636	2 357 940	2 367 779	9 839	0,4 %
Total	38 675 000	43 881 884	45 450 323	1 568 439	3,6 %

Remarque : Certains soldes ont été reclassés pour mieux communiquer l'information. Les données relatives aux événements organisés pour les intervenants ont été fusionnées avec celles liées au bureau de la présidence.

État des résultats de 2024

y compris le budget de fonctionnement de 2025

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Sommes réelles en 2023	Sommes prévues en 2024	Sommes prévues en 2025
	\$	\$	\$
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET CHARGES AFFÉRENTES			
Produits des activités d'assurance	97 327	97 500	106 100
Charges afférentes aux activités d'assurance	(94 914)	(79 166)	(89 477)
Résultat des activités d'assurance	2 413	18 334	16 623
Revenu net de placement	38 863	29 519	35 346
Produits (charges) de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance émis	(36 882)	(23 018)	(23 980)
Résultats financiers nets de l'assurance	4 394	24 835	27 989
AUTRES PRODUITS ET CHARGES			
Frais d'administration et frais généraux	(7 492)	(8 807)	(9 999)
Amendes et revenus divers	1 301	700	1 079
Total des autres produits et charges	(6 191)	(8 107)	(8 920)
Revenus (pertes) avant autres éléments du résultat global	(1 797)	16 729	19 069
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultats au cours de périodes ultérieures :			
Gains (pertes) de réévaluation sur un régime à prestations déterminées	(83)	-	-
Total du résultat global (pertes)	(1 880)	16 729	19 069

Remarque : Cette structure de rapport a été remaniée selon la norme IFRS 17 pour s'aligner sur la structure de rapport opérationnelle.

Sommaire du budget d'immobilisations de 2024

y compris le budget de fonctionnement de 2025

	Sommes reportées de 2023 (demandées)	Sommes prévues en 2024	Fonds devant être utilisés en 2024	Fonds devant être retirés en 2024	Sommes reportées de 2024 (estimées)	Sommes prévues en 2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	90 000	80,000	170 000	38 584	-	-
Ameublement	-	100 000	100 000	-	68 605	-
Équipement non informatique	-	43 600	43 600	(20 197)	-	-
Logiciels	1 063 778	30 000	1 093 778	619 437	474 341	-
Améliorations locatives	196 584	510 000	706 584	181 601	438 223	-
Total	1 350 362	763 600	2 113 962	819 425	981 169	-

Remarque : Certains soldes ont été reclassés pour mieux communiquer l'information. Les données relatives à Immeuble – propriété et celles liées aux améliorations locatives ont été fusionnées.



WSCC

wsc.nu.ca 1.800.661.0792
wsc.nu.ca 1.877.404.4407